



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 11/02/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 février 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS (a procuration pour Mme BRUGAT), MM. MARSAN, DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET, DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO (a procuration pour Mme DAUGREILH), THIEBLIN.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à Mme COURROS), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Était absente non excusée : Mme ULMANN.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE Vincent a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Participation au SYDEC travaux de la route de DAX – eau assainissement

Commune de Tartas - Renouvellement des réseaux avenue du Général Leclerc

Assainissement eaux usées- Opération N° 2014-046

Adduction d'eau potable – Opération N°2015-081

Dans le cadre du programme de réfection des entrées de ville, les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc sont programmés pour le 1^{er} semestre 2016. Les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau existant vont être renouvelés dans ce secteur par le SYDEC.

Il est rappelé que le réseau d'assainissement est de type unitaire dans ce quartier c'est-à-dire recevant les eaux usées et les eaux de pluie ; l'aménagement de cette voirie prévoit la mise en place de grilles sur la chaussée pour capter les eaux de pluie. Il s'agit donc de raccorder ces eaux pluviales au réseau existant.

.../...



Le montant prévisionnel de ces travaux de raccordement s'élève à la somme de 4 750,00 € HT soit 5 700,00 € TTC.

Des espaces verts sont prévus dans ce projet nécessitant leur arrosage et la création d'un réseau spécifique pour cette activité. Trois fonçages seront réalisés sous la rue du Général Leclerc pour la mise en place de six bouches d'arrosage. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 7 240,00 € HT soit 8 688.00 € TTC.

Aussi il est proposé à notre assemblée :

1°) d'approuver le projet d'assainissement de raccordement des eaux pluviales au réseau existant pour un montant H.T de 4 750,00 € et de 7 240,00 € H.T pour le projet d'adduction d'eau potable de création d'un réseau d'arrosage des espaces verts comprenant la totalité des travaux y compris honoraires et frais divers.

2°) de demander au SYDEC, compétent pour l'eau potable et l'assainissement collectif sur la commune, d'entreprendre ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

3°) de participer au financement des travaux d'assainissement pour un montant fixé à 4 750,00 € H.T et de 7 240,00 € H.T pour les travaux d'adduction d'eau potable à verser au SYDEC car il s'agit d'une opération propre à la commune. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

4°) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses. Il est précisé que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'AP/CP délibérée en 2015, et qui sera ajustée au vote du BP 2016.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le projet d'assainissement de raccordement des eaux pluviales au réseau existant pour un montant H.T de 4 750,00 € et de 7 240,00 € H.T pour le projet d'adduction d'eau potable de création d'un réseau d'arrosage des espaces verts comprenant la totalité des travaux y compris honoraires et frais divers.

DEMANDE au SYDEC, compétent pour l'eau potable et l'assainissement collectif sur la commune, d'entreprendre ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

PARTICIPE au financement des travaux d'assainissement pour un montant fixé à 4 750,00 € H.T et de 7 240,00 € H.T pour les travaux d'adduction d'eau potable à verser au SYDEC car il s'agit d'une opération propre à la commune. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses. Il est précisé que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'AP/CP délibérée en 2015, et qui sera ajustée au vote du BP 2016.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES